

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, le Syndicat Mixte «Fibre Numérique 59 62» a déployé la fibre optique dans votre commune. Ce réseau a été installé par l'entreprise Axione, délégataire de service public retenu par le Syndicat Mixte.

Suite à un accord signé entre Orange et Axione en décembre 2018, j'ai le plaisir de vous annoncer que 91% des 361 locaux de votre commune, sont d'ores et déjà éligibles aux offres fibre optique d'Orange.

Chaque habitant peut tester l'éligibilité de son domicile via le <https://reseaux.orange.fr> (onglet «couverture réseaux»)

Pour souscrire à la Fibre d'Orange, vos administrés pourront choisir le canal de vente de leur choix :

- En se rendant dans leur boutique Orange de proximité
- via notre site internet www.orange.fr,
- ou encore en contactant notre service clients par téléphone au 3900 (3901 s'il s'agit de professionnels).

Je vous confirme que vos administrés sont susceptibles d'être sollicités par des téléconseillers ainsi **que par nos partenaires en porte à porte**. Sur ce dernier point, je tenais à vous informer que nous poursuivons nos activités de démarchage en porte à porte afin de dissiper les doutes ou craintes que ces démarches pourraient susciter auprès de vos administrés.

Sur le plan sanitaire, cette action s'accompagne naturellement par la mise en œuvre des mesures de prévention qui s'imposent (mesures barrières, port du masque de protection, gel hydroalcoolique).

Je vous prie de croire Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les plus distingués

Djamel Boufime
Direction Orange Grand Nord Est

Délégation Régionale Nord-Pas de Calais
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales